



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
31 janvier 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Onzième session

Genève, 25-28 novembre 2019

**Rapport de la Commission du commerce
et du développement sur sa onzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 25 au 28 novembre 2019



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions de la Commission du commerce et du développement.....	3
A. Commerce et vulnérabilité.....	3
B. Autres décisions prises par la Commission.....	5
II. Résumé du Président	6
A. Séance plénière d'ouverture.....	6
B. Commerce et vulnérabilité.....	9
C. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.....	12
III. Questions d'organisation.....	14
A. Ouverture de la session	14
B. Élection du Bureau	15
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	15
D. Questions diverses	16
E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	16
Annexes	
Participation	17

Introduction

La onzième session de la Commission du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 25 au 28 novembre 2019.

I. Décisions de la Commission du commerce et du développement

A. Commerce et vulnérabilité

Conclusions concertées

La Commission du commerce et du développement

1. *Réaffirme* l'importance du commerce international en tant que catalyseur de la croissance économique, de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement durable, et invite la CNUCED à continuer d'aider les pays en développement à tirer parti de leur participation à ces échanges ;

2. *Rappelle* l'importance d'un système commercial multilatéral réglementé, inclusif, transparent et non discriminatoire qui favorise le développement durable ;

3. *Estime* qu'il importe d'intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans la promotion d'une croissance économique inclusive et durable et que les politiques commerciales tenant compte des questions de genre peuvent jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs sociaux et économiques énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et prie le secrétariat de la CNUCED de continuer de s'employer à intégrer systématiquement ces questions dans ses travaux ;

4. *Souligne* l'importance de synergies entre la CNUCED, les organismes compétents du système des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce compte tenu de leurs mandats et de leurs ressources respectifs, dans l'optique d'un commerce international inclusif et aux fins de réaliser les objectifs de développement durable et de ne laisser personne de côté ;

5. *Prend acte* de la note sur le commerce et la vulnérabilité et souligne que la vulnérabilité peut remettre en cause la trajectoire de développement de tous les pays en développement ;

6. *Salue* la tenue, du 9 au 13 septembre 2019, du tout premier Forum des Nations Unies sur le commerce, qui a été consacré aux objectifs de développement durable et aux changements climatiques et qui a servi de cadre pour étudier les moyens d'accélérer la conception et la mise en œuvre de politiques commerciales et de mesures de résilience face aux changements climatiques dans les pays en développement, en particulier les plus vulnérables ;

7. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses travaux sur le commerce et le développement tout en tenant compte des questions transversales que constituent les effets des changements climatiques et des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou non ;

8. *Invite également* la CNUCED à continuer d'aider les pays en développement, en particulier les petits pays structurellement faibles et vulnérables, à bâtir une économie résiliente en appuyant leurs efforts de diversification commerciale ;

9. *Note avec préoccupation* que les producteurs locaux de certains produits de base ne participent que peu à la chaîne de valeur, et souligne l'importance de la coopération entre le secteur privé, le secteur public et d'autres parties prenantes pour renforcer l'intégration de ces producteurs aux chaînes de valeur mondiales ;

10. *Rappelle* l'engagement pris par la communauté internationale dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, et réaffirme que

ces États demeurent un cas à part au regard du développement durable en raison des facteurs de vulnérabilité particuliers qui les caractérisent et qu'ils continuent de se heurter à des obstacles dans la réalisation des objectifs de développement durable, et réaffirme également la volonté de renforcer la coopération avec les petits États insulaires en développement et le soutien qui leur est apporté dans le cadre du développement durable, conformément à leurs stratégies et priorités nationales de développement ;

11. *Se félicite* des recherches de la CNUCED sur la dépendance à l'égard des produits de base et ses conséquences sur le développement ;

12. *Se déclare préoccupé* par les incertitudes croissantes au sujet des perspectives commerciales futures, du fait des tensions dans les relations commerciales entre les pays et de la montée du protectionnisme, qui ont des effets négatifs sur les flux commerciaux internationaux et fragilisent le système commercial multilatéral, et souligne l'importance du multilatéralisme ;

13. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de suivre les tendances et les politiques commerciales et d'en rendre compte, y compris les tensions qui pèsent sur le système commercial multilatéral ;

14. *Invite en outre* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre son analyse de la contribution du commerce international au développement durable dans le contexte des vulnérabilités environnementales et de la montée des inégalités dans les pays et entre les pays ;

15. *Reconnaît* qu'il est pertinent de tenir compte, entre autres, des vulnérabilités environnementales et économiques pour déterminer l'accès au financement des pays en développement ;

16. *Salue* les travaux de recherche et d'analyse approfondis menés par le secrétariat de la CNUCED sur le commerce et le développement durable et ses travaux novateurs sur des questions nouvelles comme celle des conséquences des réformes commerciales pour les femmes, et invite le secrétariat de la CNUCED à poursuivre les travaux en question ;

17. *Prend note avec satisfaction* des initiatives de renforcement des capacités menées par le secrétariat de la CNUCED dans toutes les régions en développement sur des questions telles que les mesures non tarifaires, l'économie verte et l'économie bleue, le commerce et les questions de genre, ainsi que sur la jeunesse et les jeunes au regard de l'éducation et de l'autonomisation dans le contexte de la promotion de l'entrepreneuriat, la promotion de la préparation au commerce électronique, le droit et la politique de la concurrence, la protection du consommateur et les normes de durabilité volontaires, et invite la CNUCED à poursuivre ses travaux sur ces questions ;

18. *Se déclare préoccupé* par les vulnérabilités des pays en développement dans les domaines du transport et de la facilitation du commerce, en particulier par les effets négatifs et les vulnérabilités qui découlent des failles systémiques, tels la faible connectivité et les coûts élevés du transport, ainsi que des chocs extérieurs qui perturbent les chaînes de transport et d'approvisionnement, notamment les facteurs climatiques tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, en particulier lorsqu'il s'agit de pays très exposés ayant une capacité d'adaptation limitée ;

19. *Se félicite* des initiatives prises par les petits États insulaires en développement, notamment celles qui visent à réduire les émissions du secteur des transports, y compris le transport maritime, à accroître l'efficacité des flottes de navires et à utiliser des carburants hybrides, ainsi qu'à protéger les communautés et les infrastructures côtières vulnérables contre l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes ;

20. *Se félicite également* des réformes visant à faciliter le commerce entreprises par les pays en développement, qui permettront d'améliorer les conditions dans lesquelles ces pays réalisent leurs échanges ;

21. *Prend acte* de la concentration du marché dans le secteur du transport maritime de conteneurs, et estime que des politiques appropriées, des activités de

renforcement des capacités nationales et la coopération régionale et multilatérale peuvent permettre de prévenir d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles ;

22. *Réaffirme* qu'il importe de mettre en œuvre, au niveau national, des approches globales fondées sur une intégration effective des considérations relatives aux changements climatiques et au transport durable dans les politiques et plans généraux de développement ;

23. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités axés sur les politiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres instruments internationaux pertinents ;

24. *Se félicite* des activités de recherche, de formation de consensus et d'assistance technique menées par la CNUCED sur les systèmes de transport durables et résilients face aux changements climatiques, ainsi que sur la facilitation du commerce, qui sont essentielles à la croissance économique durable des pays en développement et à leur intégration dans l'économie mondiale ;

25. *Salue* le rôle des activités de coopération technique de la CNUCED, telles que le Programme de gestion portuaire, le programme TrainForTrade et le Système douanier automatisé, et invite les partenaires à y apporter un appui continu ;

26. *Souligne* l'importance du transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord, pour permettre aux pays en développement de faire face aux menaces liées aux changements climatiques et à leurs incidences sur l'économie, conformément au cadre technologique institué par l'Accord de Paris ;

27. *Félicite* la CNUCED pour l'*Étude sur les transports maritimes*, publiée depuis 1968, et pour l'importance de ses analyses, de ses observations et de ses statistiques, qui facilitent l'élaboration de politiques rationnelles en matière de transport maritime, salue l'utilité et la pertinence des profils maritimes nationaux tirés de cette importante publication, et l'encourage à poursuivre ses travaux sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les pays en développement ;

28. *Souligne* la pertinence de l'appui que la CNUCED apporte aux États membres pour définir et analyser les possibilités d'action qui leur permettront de surmonter leurs vulnérabilités.

*Séance plénière de clôture
28 novembre 2019*

B. Autres décisions prises par la Commission

Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. La Commission du commerce et du développement, à sa séance plénière du 27 novembre 2019, a examiné le point 3 de l'ordre du jour.

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique

Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

2. Le Vice-Président-Rapporteur a présenté le rapport au nom de la Présidente de la onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement.

3. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/47.

Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

4. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom du Président de la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement.

5. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/21.

Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

6. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom du Président de la troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques.

7. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.8/9.

Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

8. Le Vice-Président-Rapporteur a présenté le rapport au nom de la Présidente de la sixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.

9. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.7/18.

10. Le Vice-Président-Rapporteur a présenté le rapport au nom du Président de la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.

11. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.7/21.

b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

12. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom de la Présidente de la dix-huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

13. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/55, et approuvé les conclusions concertées qui y figurent.

c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur

14. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom du Président de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.

15. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CPLP/20, et approuvé les conclusions concertées qui y figurent.

II. Résumé du Président**A. Séance plénière d'ouverture**

16. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a fait observer que la session se tenait à un moment particulièrement difficile, où toutes les populations, partout dans le monde, étaient exposées à diverses vulnérabilités, mais que ces vulnérabilités soient d'ordre environnemental, économique ou social, certaines régions et certaines catégories de population étaient plus fragiles que d'autres. En plus des problèmes liés à l'élévation du niveau de la mer et aux ouragans majeurs, à la fluctuation des cours des

produits de base et à l'augmentation du niveau d'endettement, les inégalités persistantes suscitaient un mécontentement qui était particulièrement visible dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire supérieur. Le nouveau climat d'incertitude et d'insatisfaction qui s'était installé partout dans le monde était encore assombri par la montée des tensions commerciales internationales et de l'unilatéralisme, qui faisait peser une menace toute particulière sur les pays vulnérables, et par le caractère imprévisible des perspectives du commerce international et des difficultés qu'il faudrait affronter. Il était important de noter que ce climat d'incertitude avait déjà eu des répercussions négatives, par exemple sur l'investissement étranger direct dans le monde, qui avait baissé de 23 % en 2017 et de 13 % en 2018. À cause des nombreux obstacles à la coopération multilatérale, il avait été plus difficile de mobiliser les capacités collectives qui, face à de nombreux problèmes, telle la crise climatique, étaient les seules capables de trouver des solutions. Les pays pourraient commencer par intégrer certaines dimensions du développement durable dans les politiques, les négociations et les accords commerciaux. La coopération internationale dans le domaine du commerce devrait s'étendre aux politiques commerciales, financières et environnementales et aux politiques de développement, pour aider les pays vulnérables. La Commission du commerce et du développement devait examiner de quelle manière le commerce pouvait renforcer la résilience de tous, en particulier des populations les plus exposées aux risques. À la présente session, cet enjeu devait être examiné sous trois angles : les vulnérabilités auxquelles étaient confrontés les petits pays, en particulier les petits États insulaires en développement (PIED), qui étaient en première ligne dans la lutte contre les changements climatiques ; le problème persistant et omniprésent de la dépendance à l'égard des produits de base et les vulnérabilités qui en découlaient ; et la façon dont la facilitation du commerce et des transports pourrait remédier à ces vulnérabilités.

17. Les pays ci-après ont fait des déclarations liminaires : l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Togo, au nom du Groupe des États d'Afrique, l'Iraq au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le Panama, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Fédération de Russie, le Malawi, au nom des pays les moins avancés (PMA), la Barbade, la Chine, le Pakistan, l'État de Palestine, le Nigéria, la République islamique d'Iran, les Fidji, la République arabe syrienne et le Maroc.

18. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et un autre représentant ont souligné la volatilité des revenus des petits États qui découlait de leur dépendance à l'égard des produits de base. Ils ont salué la contribution de la CNUCED à l'étude de ce sujet, notamment la publication du *Rapport sur les produits de base et le développement 2019 – La dépendance à l'égard des produits de base, les changements climatiques et l'accord de Paris*. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré que les critères d'admissibilité au financement à des conditions favorables devraient tenir compte des vulnérabilités économiques, géographiques et environnementales propres aux PEID. La CNUCED pourrait recenser les moyens de mesurer et de prendre en compte les vulnérabilités particulières de ces États dans les processus internationaux d'élaboration des politiques.

19. Un représentant a dit que, pour compenser leur éloignement géographique, les PEID devaient mettre en place des politiques d'investissement dynamiques afin d'attirer l'investissement étranger direct. Dans cette optique, la CNUCED pourrait analyser plus en détail les modalités de la coopération des PEID avec d'autres pays dans les domaines du commerce, de l'économie et de l'investissement afin de renforcer leur intégration dans les marchés mondiaux. Un autre représentant a proposé que la CNUCED, dans le cadre de ses réunions intergouvernementales, contribue à renforcer les capacités des PMA s'agissant de l'utilisation des dispositions de la dérogation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les services. Un autre représentant encore a apporté des informations sur un nouveau centre de formation aux activités de maintien de la paix et d'intervention rapide en cas de catastrophe d'origine climatique dans la région du Pacifique Sud.

20. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont pris acte des vulnérabilités inhérentes au pays en développement, en particulier celles des PEID, des pays en développement sans littoral et des PMA, ainsi que des risques qui découlaient des difficultés économiques et des problèmes de développement auxquels ces pays étaient confrontés. Ces vulnérabilités étaient exacerbées par l'exposition aux chocs extérieurs. Les

représentants ont convenu de l'importance des transports durables et résilients et de la facilitation du commerce pour la réalisation du Programme 2030 et ont pris note des travaux de la CNUCED dans ce domaine. Préoccupés par les vulnérabilités des pays en développement, les groupes régionaux ont également salué les efforts déployés par la CNUCED pour aider ces pays à s'orienter vers des systèmes de transport de marchandises durables et résilients et à instaurer un environnement commercial favorable.

21. Certaines délégations ont fait observer que pour les PEID, il était indispensable de réduire les émissions du secteur des transports, d'améliorer l'efficacité des flottes de transport maritime et de protéger les communautés et les infrastructures côtières vulnérables contre l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes. Il fallait absolument intégrer les changements climatiques et la gestion durable de l'énergie dans les politiques de développement et améliorer l'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets dans les PEID.

22. De nombreux groupes régionaux ont souligné l'importance de systèmes de transport efficaces, fiables, respectueux de l'environnement, durables et résilients face aux changements climatiques et de la facilitation du commerce. Plusieurs groupes régionaux ont loué le travail d'analyse et de coopération technique sur le transport durable de marchandises et la facilitation du commerce ; de nombreux PMA bénéficiaient actuellement du Système douanier automatisé (SYDONIA) et du programme d'autonomisation des comités nationaux de facilitation des échanges. La CNUCED a été invitée à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Certains groupes régionaux ont également souligné l'intérêt de l'*Étude sur les transports maritimes* qui était publiée chaque année par la CNUCED.

23. Dans sa présentation, la Directrice de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a déclaré que les petits pays étaient confrontés à des vulnérabilités environnementales et économiques qui freinaient leurs progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Les petits États étaient touchés de façon disproportionnée par les catastrophes dues aux changements climatiques, et il était urgent de les doter d'infrastructures résilientes. L'oratrice a souligné que les petits États, en particulier les PEID, étaient très vulnérables sur le plan économique en raison d'un endettement élevé, d'une dépendance à l'égard des produits de base et d'un manque de diversification. Ils devaient renforcer leur capacité de gestion de la dette en procédant à une évaluation du risque budgétaire et en améliorant leur résilience financière. Au vu des effets des changements climatiques sur les produits agricoles, les pays exportateurs de produits de base devaient étudier les possibilités de diversification. Certains de ces pays, en particulier des PEID, pourraient passer directement d'une économie fondée sur les produits de base à une économie fondée sur les services, en sautant l'étape de l'industrie manufacturière. Pour réaliser les objectifs de développement durable, les petits États dépendaient de l'accès au financement à des conditions de faveur. En conclusion, elle a appelé la communauté internationale à faire en sorte que le commerce profite à tous, y compris aux petits pays, en protégeant l'environnement, en renforçant la résilience économique et en donnant un nouvel élan à la réalisation des objectifs de développement durable.

24. Dans sa présentation, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a mis en évidence les principaux aspects des travaux de ses services dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports, ainsi que leurs liens avec le commerce et la vulnérabilité. En mettant en œuvre une logistique commerciale durable et résiliente, les économies des pays en développement résistaient mieux aux chocs. Cependant, les infrastructures et les services de logistique commerciale eux-mêmes étaient potentiellement vulnérables aux chocs, notamment en raison de procédures transfrontières inefficaces, d'infrastructures de transport insuffisantes, d'une connectivité limitée, de coûts de transport prohibitifs, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques.

25. La CNUCED aidait les pays à mettre en œuvre des systèmes de transport et une logistique efficaces, à faible émission de carbone, abordables, fiables et respectueux de l'environnement, à protéger les infrastructures stratégiques telles que les ports et leurs liaisons avec l'arrière-pays contre les risques climatiques, et à assurer la mise en œuvre effective de mesures de facilitation du commerce, notamment en renforçant

l'automatisation des procédures douanières grâce au système SYDONIA, qui permettait d'augmenter les recettes douanières.

B. Commerce et vulnérabilité

(Point 4 de l'ordre du jour)

26. La réunion d'experts pluriannuelle a tenu trois réunions-débats au titre de ce point de l'ordre du jour.

Petits États insulaires en développement : petits pays, grands défis

27. Quatre intervenants ont débattu de la vulnérabilité des PEID et des moyens de renforcer leurs économies pour qu'elles résistent mieux aux chocs économiques et écologiques.

28. Les intervenants ont souligné qu'en raison des caractéristiques de leurs économies – de petite taille, ouvertes, isolées et tributaires d'une gamme limitée de produits d'exportation –, les PEID étaient particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs. En outre, bien que leur contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre soit négligeable, ces pays étaient confrontés aux effets les plus destructeurs des changements climatiques, notamment des tempêtes plus fréquentes et plus puissantes, qui avaient des effets dévastateurs sur le milieu naturel et les infrastructures. Les ouragans de catégorie 5 qui avaient récemment frappé les Bahamas et la Dominique ont été donnés en exemple.

29. Certains intervenants ont fait remarquer que les dommages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes pouvaient anéantir une année entière de production agricole et une grande partie des infrastructures touristiques et de transport. Du jour au lendemain, l'autosuffisance et la prospérité pouvaient céder la place à une dépendance économique caractérisée par une insécurité alimentaire désastreuse et une crise des revenus de source étrangère. Un intervenant a souligné qu'en raison de la superficie réduite de nombreux PEID, les dommages causés par les tempêtes s'étendaient à l'ensemble du territoire ; la population n'avait nulle part où se réfugier, et plus personne n'était en mesure de prêter secours à qui que ce soit une fois la tempête passée.

30. Un intervenant a déclaré que pour se relever après un phénomène météorologique extrême, les PEID ne pouvaient compter que sur le soutien financier des pays donateurs et des banques multilatérales. Toutefois, pour la plupart des PEID, qui ne faisaient pas partie du groupe des PMA, cet appui ne prenait la forme que de prêts aux conditions du marché. La plupart des intervenants ont fait observer que les PEID ne pouvaient pas supporter le poids croissant des prêts et le fardeau du service de la dette qui découlait des délais de remboursement serrés et des charges d'intérêt élevées. Ils ont critiqué l'utilisation par les donateurs et les banques multilatérales de critères fondés sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant, qui limitaient l'octroi de prêts à des conditions favorables aux pays à faible revenu sans tenir compte de la vulnérabilité. Tous les intervenants ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts visant à tenir compte d'un index de vulnérabilité – en plus du critère de PIB par habitant – afin de permettre aux PEID d'accéder à des prêts à des conditions de faveur pour financer la reprise des activités après une catastrophe naturelle.

31. De nombreux représentants ont souligné l'importance des thèmes abordés au cours de la réunion-débat, en particulier la nécessité de prendre en compte les vulnérabilités des PEID afin de permettre à ces pays d'accéder à des prêts à des conditions de faveur pour financer la reprise des activités après une catastrophe naturelle et l'adaptation aux changements climatiques. À cet effet, ils ont également plaidé en faveur de l'amélioration des statistiques nécessaires à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité de diversifier davantage l'activité économique et de développer un secteur de services orienté vers l'exportation afin d'accroître la résilience des PEID face aux changements climatiques. Certains ont également pris acte de l'intérêt croissant manifesté par les PEID pour l'exploration des débouchés commerciaux offerts par l'économie bleue.

Dépendance à l'égard des produits de base : une situation de vulnérabilité

32. La réunion-débat a porté sur le commerce et les vulnérabilités des pays en développement tributaires des produits de base, et sur la manière de parvenir à surmonter les problèmes de façon efficace.

33. Un intervenant a présenté quelques-unes des vulnérabilités commerciales auxquelles étaient confrontés les pays en développement tributaires de l'exportation ou de l'importation de produits de base. Certains de ces pays dépendaient de l'exportation d'un seul produit, ce qui les plaçait sous la menace de chocs sur les prix. Les pays dépendant des importations étaient vulnérables face aux mesures commerciales des pays exportateurs de produits de base, telles que les restrictions à l'exportation. L'intervenant a mis en évidence les effets négatifs de la dépendance à l'égard des produits de base sur le développement, par exemple la dégradation des termes de l'échange et la volatilité des prix à court terme, le syndrome hollandais lié à l'appréciation du taux de change réel et la dégradation de la situation microéconomique des ménages et des entreprises. Les changements climatiques étaient également une source de vulnérabilité.

34. Un autre intervenant a présenté les résultats des activités de suivi et d'évaluation de l'initiative Aide pour le commerce, réalisées par l'OMC. Les PMA avaient affiché des taux élevés de diversification s'agissant du nombre de marchés pénétrés et de produits exportés, mais cette augmentation avait été calculée à partir de valeurs de référence faibles. Au sujet de la dépendance à l'égard des produits de base et des changements de politiques, l'intervenant a fait observer que les membres du Groupe des Vingt avaient pris de plus en plus de mesures de restriction à l'importation, mettant un frein au commerce. En outre, les tensions commerciales commençaient à peser sur le commerce de marchandises, dont le volume au dernier trimestre de 2019 devrait être inférieur à la tendance. De plus, les événements hydrométéorologiques se multipliaient et avaient eu de graves conséquences dans certains pays.

35. Certains intervenants ont convenu que la vulnérabilité des pays en développement face aux phénomènes météorologiques irait en augmentant et compliquerait la tâche des gouvernements pour ce qui était de la planification et de l'investissement. Ils se sont également accordés sur la nécessité pour ces pays de s'adapter aux changements climatiques et ont appuyé les activités de sensibilisation visant à atténuer leurs vulnérabilités face au phénomène.

36. Un autre intervenant a présenté les initiatives prises par le Cameroun pour diversifier son économie après la chute des exportations des principaux produits de base du pays, comme le café. Le Cameroun avait amélioré l'étiquetage et l'emballage des produits agricoles tels que le café, mais ces progrès avaient été insuffisants pour faciliter l'accès aux marchés. La diversification, si elle était importante, n'était pas une garantie de succès, car les normes commerciales freinaient l'accès aux marchés.

37. Les intervenants ont proposé les solutions suivantes pour limiter les vulnérabilités d'ordre commercial des pays en développement tributaires des produits de base : élaborer des stratégies de diversification verticale (concevoir un nouveau produit en ajoutant de la valeur à un produit primaire, par exemple dans le secteur pétrochimique) ou horizontale (concevoir de nouveaux produits qui ne sont pas nécessairement issus des mêmes matières premières) ; à court terme, recourir à des instruments financiers fondés sur le marché tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livraison différée et des contrats d'échange pour atténuer l'exposition aux fluctuations de prix et garantir un revenu régulier ; établir un dialogue international sur le commerce équitable en faveur des pays producteurs ; et créer un environnement propice au renforcement de la résilience face aux changements climatiques en augmentant le financement de l'action climatique et en mettant en place un financement pour l'adaptation, domaines dans lesquels la plupart des pays en développement rencontraient des difficultés.

38. Un représentant a fait remarquer que les politiques, les sanctions et le protectionnisme mis en œuvre de façon unilatérale contribuaient aux fluctuations des prix et aux vulnérabilités, qui devaient faire l'objet d'une attention urgente. Il a présenté la stratégie de réformes structurelles que la République islamique d'Iran avait élaborée pour diversifier ses sources de revenu, par exemple la refonte du système fiscal et la lutte contre

la fraude fiscale. Le pays était en train de réformer les règles et les règlements nationaux et de modifier ses structures internes de façon à ce que le budget national ne dépende plus du tout des recettes pétrolières.

39. En réponse à la question d'un représentant sur la manière dont les instruments financiers de gestion des risques pourraient être mis à profit par les producteurs de produits de base, un intervenant a expliqué que dans un marché à terme, le prix à la livraison était fixé et garanti en cas de baisse des cours ; en revanche, si les cours augmentaient au-dessus du prix fixé dans l'instrument de couverture, le producteur ne bénéficiait pas de la hausse. Toute la question était d'avoir les connaissances techniques nécessaires pour utiliser ces instruments et de bien connaître le marché.

40. Un représentant a demandé comment les pays africains pourraient tirer parti de la Zone de libre-échange continentale et comment il serait possible de les aider à renforcer leurs connaissances concernant les produits de base. Un intervenant a fait observer que le continent n'était pas un gros marché pour les produits de base, et qu'il serait donc difficile de mettre à profit la Zone de libre-échange en conservant la même structure de production et d'exportation. Toutefois, il serait bénéfique de réunir les pays et les grandes entreprises au sein de structures permettant de transformer les matières premières en produits d'aval. En outre, il fallait transformer les économies afin de créer des débouchés pour ces produits à valeur ajoutée. Pour ce qui était du renforcement des connaissances sur les produits de base, l'intervenant a reconnu que, souvent, les politiques ne reposaient pas sur des données probantes, et il a préconisé la création d'un institut africain des produits de base pour diffuser les connaissances sur l'ensemble du continent, y compris les enseignements issus des recherches effectuées par les différents pays. Un autre intervenant a ajouté que la diffusion des connaissances devrait également concerner la chaîne de distribution.

Lutte contre la vulnérabilité multidimensionnelle : facilitation du commerce et des transports

41. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté, en l'illustrant par des chiffres et des exemples, la principale conclusion de l'*Étude sur les transports maritimes 2019*, à savoir que le commerce maritime entrait dans une ère de « nouvelle normalité » qui touchait la demande, l'offre, les marchés, les infrastructures et le cadre réglementaire, ouvrant aux pays en développement de nouvelles perspectives mais les mettant face aussi à de nouveaux défis.

42. Le commerce maritime mondial avait perdu de son dynamisme en 2018, notamment en raison du ralentissement de l'économie mondiale et de l'activité commerciale, de la montée des tensions commerciales et du protectionnisme, de la transition économique en Chine, des troubles géopolitiques et de la désorganisation de la production, par exemple dans le secteur pétrolier. Les volumes transportés n'avaient augmenté que de 2,7 % en 2018, soit moins qu'en 2017 (4,1 %). En 2018, les pays en développement représentaient toujours la majeure partie des flux commerciaux maritimes mondiaux d'exportation comme d'importation. Le volume des marchandises conteneurisées avait connu une augmentation modeste de 2,6 % en 2018, contre 6 % en 2017, et les ports à conteneurs avaient donc traité des volumes réduits. Selon les projections de la CNUCED, le commerce maritime international devrait augmenter de 2,6 % en 2019 et son taux de croissance annuel composé devrait atteindre 3,4 % sur la période 2019-2024. Du côté de l'offre, la flotte mondiale de transport de marchandises était toujours en situation de surcapacité, malgré un ralentissement de sa croissance. Le recyclage des navires devenait plus respectueux de l'environnement et plus sûr. Une importance accrue était également accordée à la durabilité environnementale, l'accent étant mis sur la technologie et les services. En outre, les liens entre les océans d'une part, et le développement durable, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci d'autre part, étaient de plus en plus reconnus et soulignés par la communauté internationale.

43. Une réunion-débat animée par cinq intervenants a suivi. L'un d'entre eux a souligné les défis auxquels les pays en développement sans littoral étaient confrontés, tels que les coûts élevés du commerce et du transport et les faibles débouchés et, parmi les moyens de surmonter ces difficultés, a cité l'évolution des mentalités, l'élaboration de politiques appropriées, la réforme des mécanismes de facilitation du commerce, la diversification des

exportations et le développement du secteur privé. Un autre intervenant a dit qu'il fallait adopter de nouveaux modèles de mondialisation, car le secteur des services était en expansion alors que le commerce des marchandises perdait du terrain ; il était nécessaire aussi d'inscrire le sujet du transport maritime dans la perspective du renforcement des capacités institutionnelles et de l'examen des questions logistiques.

44. Certains intervenants ont présenté les perspectives régionales du système SYDONIA et du développement des infrastructures le long des couloirs commerciaux régionaux. Parlant de leur expérience, ils ont décrit les difficultés rencontrées s'agissant des couloirs de transport régionaux et ont formulé des recommandations sur la manière de les surmonter. Ils ont également souligné les avantages du système SYDONIA et de ses logiciels, qui permettaient d'accroître les recettes publiques, de réduire les délais et les coûts de dédouanement, d'améliorer la coopération entre les organismes présents aux frontières grâce à des dispositifs tels que les guichets uniques nationaux, de réduire la fraude et de contrôler l'entrée des marchandises interdites ou soumises à des restrictions.

45. Un autre intervenant a mis l'accent sur le commerce et la vulnérabilité des PEID, qui étaient très exposés aux risques naturels, et notamment sur les conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes dus aux changements climatiques sur les ports maritimes et les aéroports de ces pays. Il a souligné la nécessité d'intégrer d'urgence les considérations relatives aux changements climatiques dans les procédures d'aménagement, d'exploitation et de gestion des ports et d'adopter une approche en réseau des changements climatiques afin de renforcer la résilience globale.

46. De nombreux représentants ont déclaré que les vulnérabilités liées au transport et à la facilitation du commerce étaient des problèmes majeurs qui freinaient l'intégration des pays en développement dans le commerce international. Il fallait promouvoir les réformes et poursuivre la coopération avec la CNUCED dans ces domaines, notamment en appuyant les comités nationaux de facilitation des échanges, en appliquant le système SYDONIA, et en soutenant les programmes régionaux qui accélèrent la circulation des marchandises au moyen de réformes douanières, de systèmes régionaux de garantie de transit douanier, de couloirs de transit et de systèmes électroniques de suivi des marchandises. Un représentant s'est dit préoccupé par la compétitivité des transporteurs maritimes et des ports des pays en développement, qui était affaiblie par la concentration de l'industrie maritime mondiale. Certains représentants ont fait observer qu'il fallait investir davantage dans les infrastructures de transport des pays en développement et des PEID, notamment en mobilisant du financement privé, et qu'il fallait trouver des solutions pour mieux adapter les infrastructures de transport côtier des PEID aux effets des changements climatiques. Un intervenant a souligné l'importance du commerce électronique, qui contribuait de plus en plus aux flux commerciaux et au potentiel de croissance économique, y compris pour les petites et moyennes entreprises. De nombreux représentants et intervenants ont salué la qualité de l'*Étude sur les transports maritimes*, ainsi que d'autres travaux de recherche et d'analyse et de publications de la CNUCED traitant des questions de transport et de facilitation du commerce et de sujets juridiques et réglementaires concernant ces domaines.

C. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 5 de l'ordre du jour)

47. Le secrétariat de la CNUCED a donné une vue d'ensemble des activités menées au titre des trois grands domaines d'action de la CNUCED : recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique.

Présentation du rapport d'activité de la Division de la technologie et de la logistique

48. L'exposé du secrétariat de la CNUCED sur les travaux menés par la Division de la technologie et de la logistique était axé sur les synergies entre les trois piliers dans le contexte de la facilitation du commerce et des transports, du renforcement des capacités et de l'automatisation des procédures douanières.

49. Les travaux de la Division au titre de la coopération technique avaient principalement porté sur le transport durable des marchandises, la gestion des couloirs et le suivi de leur activité, les déterminants des coûts de transport, la résilience face aux changements climatiques, le système SYDONIA et le programme TrainForTrade, la gestion portuaire, le programme de facilitation du commerce et les guichets uniques nationaux, dans le but de renforcer la résilience des pays en développement et leur intégration dans le système commercial mondial.

50. En ce qui concerne la recherche et l'analyse, la Division avait élaboré l'*Étude sur les transports maritimes*, et travaillé sur les indicateurs clefs de performance dans le transport maritime, le cadre pour le transport durable de marchandises et le portail correspondant, l'élaboration de documents d'orientation et de notes techniques, la publication d'un bulletin d'information sur la facilitation du commerce et des transports, le recensement des bonnes pratiques issues des études sur la facilitation du commerce et l'adaptation des infrastructures de transport côtières aux changements climatiques.

51. Les activités de la Division au titre de la formation de consensus avaient notamment porté sur les travaux de la Commission du commerce et du développement et de diverses réunions d'experts sur le transport et la facilitation du commerce. Le secrétariat avait collaboré avec d'autres entités des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Organisation maritime internationale, ainsi qu'avec d'autres entités régionales et des organismes extérieurs au système des Nations Unies, comme le Global Maritime Forum, sur des questions telles que les réformes de la facilitation du commerce, les émissions de carbone, les ports durables et l'adaptation du transport international aux changements climatiques.

52. De nombreux représentants ont salué le travail de la Division et le soutien et l'assistance qu'elle apportait aux pays en développement, et ils ont encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts. Un représentant a demandé que la mise en œuvre du programme SYDONIA reprenne dans son pays, après une interruption. Certains représentants ont mis en avant les avantages que leurs pays avaient retirés de l'assistance fournie par la CNUCED et ils ont exprimé le besoin d'un soutien accru et élargi, au moyen notamment d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités pour assurer le respect des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, grâce au programme d'autonomisation des comités nationaux de facilitation des échanges, au système SYDONIA et au programme de gestion portuaire, et dans les domaines du transport maritime et des infrastructures de transport résilientes face aux changements climatiques. De nombreux représentants ont souligné les synergies positives qui existaient entre les trois piliers de la CNUCED, notamment en ce qui concernait les avantages qui découlaient d'une assistance technique solide et efficace et des recherches et analyses approfondies de l'organisation.

Présentation du rapport d'activité de la Division du commerce international et des produits de base

53. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les travaux de la Division du commerce international et des produits de base dans les trois grands domaines d'action. Les activités de la Division avaient porté sur diverses régions et différents domaines liés au commerce. Elle s'était notamment attachée à favoriser la suppression des obstacles au commerce, à contribuer à l'intégration des questions environnementales dans les politiques commerciales, à appuyer l'élaboration de politiques relatives à la concurrence et à la protection du consommateur, à faciliter l'intégration réussie des pays en développement dans le système commercial international et à explorer les moyens de promouvoir un commerce inclusif auquel puissent prendre part les femmes, les pays en développement, les PMA et les microentreprises et petites et moyennes entreprises.

54. Les représentants de certains groupes régionaux et de nombreux représentants se sont félicités des travaux de la Division et ont exprimé leur appui.

55. Une représentante a salué la rapidité avec laquelle la Division avait répondu à son pays qui avait demandé une assistance pour actualiser sa politique et sa législation

commerciales afin d'accompagner son plan de transformation structurelle de l'économie nationale. Elle a également plaidé en faveur de l'augmentation du financement extérieur pour aider les petits pays à s'intégrer dans le système commercial mondial.

56. Un groupe régional s'est félicité des travaux de la Division dans le domaine de la dépendance à l'égard des produits de base, à laquelle de nombreux pays en développement étaient confrontés. Il a encouragé la poursuite des études sur le sujet, en priorité dans les domaines de l'économie bleue et des changements climatiques.

57. Un représentant a félicité la Division pour ses travaux, notamment sur les changements climatiques, la concurrence et la protection du consommateur, ainsi que pour ses activités de collaboration dans le domaine des services. Les ateliers qui avaient été organisés avaient contribué à améliorer la prestation de services dans son pays. Il attendait avec intérêt de nouvelles activités d'assistance technique dans les domaines liés au commerce.

58. Certaines délégations ont dit qu'elles étaient favorables au système commercial multilatéral et ont prié la Division de continuer à suivre l'évolution de la situation en Afrique. La CNUCED devait jouer un rôle central dans les débats relatifs au commerce multilatéral et aux intérêts des pays en développement.

59. Un groupe régional a remercié la Division pour le soutien qu'elle avait apporté aux négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine et a estimé que la CNUCED pouvait renforcer ses interventions.

60. Une représentante a exprimé la satisfaction de son pays quant aux activités de la Division en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre du projet consacré au commerce transfrontalier informel pour l'émancipation des femmes, le développement économique et l'intégration régionale en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

61. S'agissant du Forum de la CNUCED sur le commerce illicite qui se tiendra prochainement, un représentant a demandé qu'il soit axé sur le commerce illicite de produits de base tels que le pétrole et les minéraux.

62. Certaines délégations ont demandé que le secrétariat intensifie ses activités de promotion des principales manifestations. Le secrétariat a pris note de cette demande et indiqué qu'il s'efforcerait d'adopter une communication plus directe afin de tenir les États membres informés des manifestations à venir.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

63. La onzième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 25 novembre 2019 par M. Abderrahim Ait Slimane (Maroc), Vice-Président de la Commission à sa dixième session.

64. Le Vice-Président de la Commission à sa dixième session a informé les représentants que le Groupe D n'avait pas proposé de candidat au poste de président, et que selon le cycle de roulement établi, à la suite de consultations, une candidature issue du Groupe A serait étudiée.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

65. À sa séance plénière d'ouverture, le 25 novembre 2019, la Commission a élu le Bureau ci-après :

<i>Président :</i>	M. Khalil Hashmi (Pakistan)
<i>Rapporteuse :</i>	M ^{me} Johana Méndez (Panama)
<i>Vice-Présidentes :</i>	M ^{me} Baturu Camara (Gambie)
	M ^{me} Cecilia Gutiérrez Mideros (Équateur)
	M ^{me} Irina Medvedeva (Fédération de Russie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

66. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.I/47, avec une modification¹. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - vi) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence ;
 - c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
4. Commerce et vulnérabilité :
 - a) Petits États insulaires en développement : petits pays, grands défis ;
 - b) Dépendance à l'égard des produits de base : une situation de vulnérabilité ;
 - c) Lutte contre la vulnérabilité multidimensionnelle : facilitation du commerce et des transports.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.

¹ La réunion d'experts sur la promotion de la création de valeur ajoutée et du renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale a été reportée à décembre 2019.

6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

67. La Commission n'était saisie d'aucune autre question en suspens.

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

68. À sa séance plénière de clôture, le 28 novembre 2019, la Commission du commerce et du développement a autorisé le Président à établir après la clôture de la réunion la version finale du rapport, qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Albanie	Liban
Allemagne	Madagascar
Arabie saoudite	Malaisie
Bahamas	Malawi
Bangladesh	Maldives
Barbade	Maroc
Belgique	Mauritanie
Bosnie-Herzégovine	Mexique
Bulgarie	Mongolie
Burkina Faso	Monténégro
Cabo Verde	Mozambique
Cameroun	Myanmar
Chine	Népal
Congo	Niger
Djibouti	Ouganda
Égypte	Pakistan
El Salvador	Panama
Espagne	Pérou
État de Palestine	Philippines
Fédération de Russie	Pologne
Fidji	République démocratique du Congo
Finlande	République dominicaine
France	République arabe syrienne
Gabon	République-Unie de Tanzanie
Gambie	Serbie
Géorgie	Togo
Guatemala	Tunisie
Guyana	Turquie
Iran (République islamique d')	Yémen
Jamaïque	Zimbabwe
Koweït	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Organisation de la coopération islamique

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Organisation internationale du Travail
 - Union postale universelle

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Catégorie générale*
 - International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/C.I/INF.11.